

UN VERDICT PARTIAL

VERMANDET qui avouait avoir tué le délégué d'usine Gaston LAMARRE est acquitté à Beauvais

Beauvais, 21 juin (de notre envoyé spécial). Gaston Lamarre, délégué syndical à l'usine Marinoni, à Montataire, ouvrier honnête et unanimement estimé, veuf et père de deux enfants, succombait à l'âge de 35 ans le 3 février dernier aux graves blessures produites par les coups reçus dans la nuit du 22 janvier, alors qu'à 22h15 il regagnait la maison familiale à Thiverny, faubourg de Montataire. Auguste Vennandet, qui n'a jamais nié avoir porté ces coups mortels à son camarade de travail, comparait aujourd'hui devant les assises de l'Oise. Après la lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins, on pouvait tirer la certitude que c'est alors qu'il venait d'avoir eu avec Lamarre une discussion qui ne s'éleva, jamais jusqu'au ton de la dispute que Vennandet quitta son camarade, le guetta dans l'obscurité et t'attaqua traîtreusement lui portant avec un canif qu'il tenait inexplicablement ouvert dans la main les coups dont il devait succomber.

Lamarre payait d'une perforation mortelle du crâne le fait d'avoir accompli son devoir d'ouvrier en conseillant amicalement son camarade de travail de se syndiquer !

C'est au nom de la justice, au nom aussi de la vieille maman de Lamarre qui s'est constituée partie civile et qui, sans ressource a recueilli les deux enfants de son fils, que notre ami Me Pitard demande une juste condamnation et une légitime réparation.

Après un réquisitoire mesuré du procureur, le défenseur de Vennandet prononce une plaidoirie haineuse contre la victime et les organisations ouvrières. Que dire ensuite du révoltant verdict que rend la Cour quand les jurés reviennent ?

Vermandet est acquitté

Alors que lui-même avait reconnu avoir frappé, alors que les experts médicaux avaient établi indéniablement que les coups avaient été portés volontairement, il est reconnu non coupable des coups portés » (sic).

Fallait-il donc que ces débats -menés avec un parti pris évident en faveur de l'accusé- apportent une illustration nouvelle de la partialité qui anime la Justice- dès qu'il s'agit d'un militant ouvrier, sans égard à l'équité, sans égard aussi que, dans le cas présent, deux orphelins et une vieille mère sans ressources pleurent.

G. Bénichou.

L'Humanité 22-juin-1938